

Rappels des risques :



Electrocution / Electrification

Pré-requis

- On protège les autres, on se protège, et on respecte les règles

Mode opératoire

Description du mode opératoire (avec dangers associés)	Mesures de prévention collectives et individuelles spécifiques
<p><b>Préparation de l'Opération</b></p> <p>1- Appliquer les consignes des espaces contrôlés : CO-AMB-002 - Gestion des interventions dans un espace renforcé</p> <p>2- Rappel des risques à l'ensemble des participants</p> <p>Chimique, électrisation, court circuit, choc, écrasement, asphyxie...</p>	<p><b>Protection Collective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier disposition des outillages isolés,</li> <li>Vérifier le fonctionnement des installations d'éclairage, ventilation, détection incendie et H<sup>2</sup> en service (définitives ou de chantier),</li> <li>Prévoir un extincteur à CO<sup>2</sup> à proximité du local,</li> <li>Prévoir de la chaux calcide fleur pour neutraliser l'électrolyte en cas de déversement,</li> </ul> <p><b>Protection Individuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier disponibilité des EPI (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries)</li> <li>Prévoir rince-œil et douchette à proximité,</li> </ul> <p><b>Obligation : A charge du chargé de travaux sous tension (B2T)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De prendre connaissance du mode opératoire,</li> <li>D'effectuer les Demandes de Travaux Sous Tension et avoir reçu l'autorisation ou l'instruction de Travaux Sous Tension,</li> <li>De faire habilitier B1T ou B2T les électriciens pour ces travaux,</li> </ul> <p><b>Interdiction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est strictement interdit d'utiliser des outillages non isolés.</li> </ul>

Obligatoire EE

**Pendant l'Opération  
d'équipement des batteries  
(accorage, parquets,  
connexions, brassage SSB...)**

- 1- Embarquement des matériels
- 2- Montage des matériels



**Protection Collective : (à chaque séance)**

- Consignation extinction par percussion CO<sup>2</sup> ou Azote,
- Signalisation et diffusion régulière « personnels dans locaux batteries AV ou AR »,
- Limiter la coactivité dans les locaux et coursives où ont lieu les manutentions,
- Balisage des zones et interdire les travaux à feux nus,
- Mise en place d'un panneau transparent à l'accès du local pour voir l'intérieur du local et éviter les chutes d'objets,

**Protection individuelle :**

- Port des EPI et tapis caoutchouc avant mise en place des parquets (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries),
- Dispositions « espace contrôlé» (CO-AMB-002),

**Obligation :**

- De porter les EPI,
- De respecter le mode opératoire,
- D'être en possession de l'autorisation ou instruction de Travaux Sous Tension,
- D'être habilité B1T ou B2T,
- Mesurer au multimètre la tension entre les pôles sur lesquels on doit mettre en place une connexion,

**Interdiction :**

- Porter des lentilles cornéennes et d'objets métalliques (bijoux, monture de lunette...),
- Limiter le nombre de personnes dans le local à 4 maxi,
- Travaux à feux nus sur cloisons local batterie,

- Après l'Opération**
- 1- Rangement des équipements ayant servi aux travaux,
  - 2- Nettoyage du poste de travail,



**Protection Collective :**

- Déconsigner extinction par percussion CO<sup>2</sup> ou Azote après chaque séance

**Protection Individuelle :**

- Port des EPI

<b>Rédacteur :</b> F. DUBOST	<b>Vérificateur :</b> F. MAILLARD Visa acquis	<b>Approbateur :</b> Y. HUMBERT	<b>Date :</b> 14/12/2020 <b>VISA :</b> ACQUIS Original à SM/HSE
---------------------------------	---	------------------------------------	---